

Inventaire des chalets d'alpages de la commune de Hautecour



Dossier réalisé en juin 2015
Pages 3 à 9 : Chalet communal
Pages 10 à 16 : Chalet privé

Inventaire des chalets d'alpages de la commune de Hautecour

Ce document a été réalisé par la commune d'Hautecour dans le cadre de l'élaboration du PLU. Il répertorie les chalets isolés sur le versant du Quermoz, qui peuvent être considérés comme chalets d'alpage au titre de la loi montagne (art. L.122-11 du c. urb.). A noter cependant que la présence du bâtiment dans cet inventaire ne prévaut pas un examen systématique par les commissions compétentes (Commission Départementale de la Nature, des Paysages et des Sites – CDNPS et Commission Départementale de la Consommation des Espaces Naturels, Agricoles et Forestiers – CDPENAF) et un avis favorable de ces commissions sur le projet. Pour ce qui est des ruines ou tas de pierres, il sera nécessaire de fournir des documents attestant la présence du chalet (ex. photographie ancienne,...)

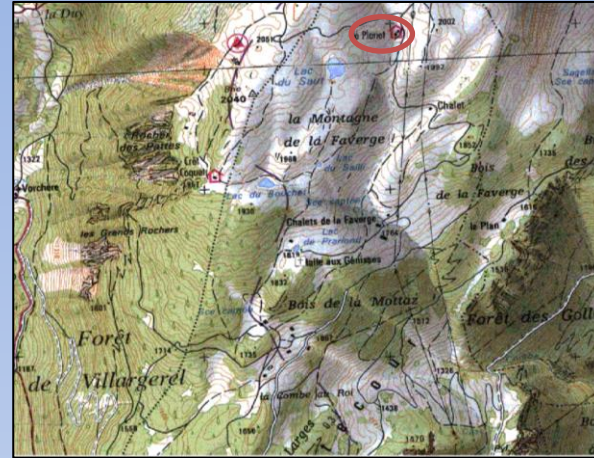
Les travaux modifiant l'aspect extérieur doivent faire l'objet au préalable d'un dépôt de dossier en commission et d'une demande d'urbanisme en mairie.

L'article L.122-11 du code de l'urbanisme précise également que la commune peut interdire l'utilisation du bâtiment en hiver, notamment en raison de l'absence d'accès.

Extrait de l'article L.122-11 du code de l'urbanisme

3° La restauration ou la reconstruction d'anciens chalets d'alpage ou de bâtiments d'estive, ainsi que les extensions limitées de chalets d'alpage ou de bâtiments d'estive existants dans un objectif de protection et de mise en valeur du patrimoine montagnard et lorsque la destination est liée à une activité professionnelle saisonnière. L'autorisation est délivrée par l'autorité administrative compétente de l'Etat après avis de la commission départementale de la préservation des espaces naturels, agricoles et forestiers et de la commission départementale de la nature, des paysages et des sites.

Lorsque les chalets d'alpage ou bâtiments d'estive, existants ou anciens, ne sont pas desservis par les voies et réseaux, ou lorsqu'ils sont desservis par des voies qui ne sont pas utilisables en période hivernale, l'autorisation, qui ne peut être qu'expresse, est subordonnée à l'institution, par l'autorité compétente pour délivrer le permis de construire ou prendre la décision sur la déclaration préalable, d'une servitude administrative, publiée au fichier immobilier, interdisant l'utilisation du bâtiment en période hivernale ou limitant son usage pour tenir compte de l'absence de réseaux. Cette servitude précise que la commune est libérée de l'obligation d'assurer la desserte du bâtiment par les réseaux et équipements publics. Lorsque le terrain n'est pas desservi par une voie carrossable, la servitude rappelle l'interdiction de circulation des véhicules à moteur édictée par l'article L. 362-1 du code de l'environnement.



Carte d'identité

Lieu-dit : Le Planay

Usage pastoral et agricole, utilisé par les alpagistes et rénové en 1988-89

Section cadastrale : A41

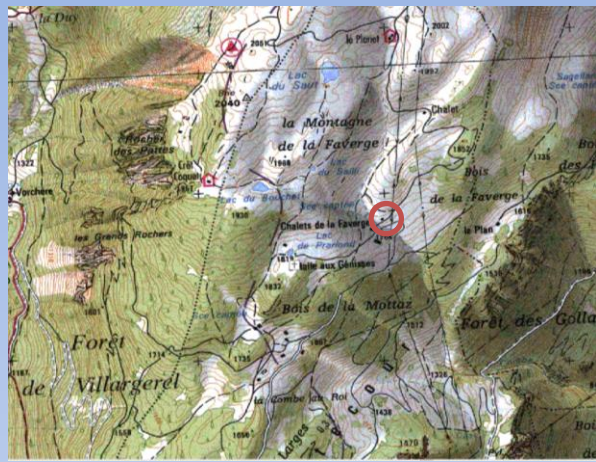
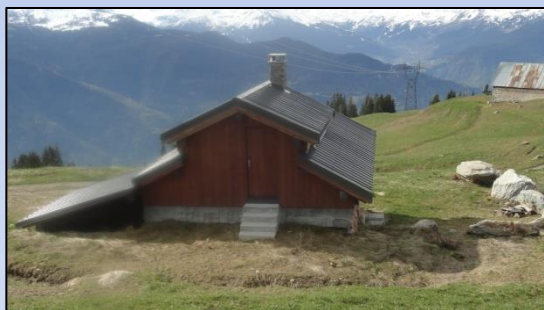
Altitude : 1974 m

Accès 4x4

Eau potable

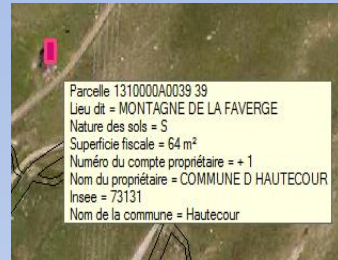


02 Chalet communal de La Faverge

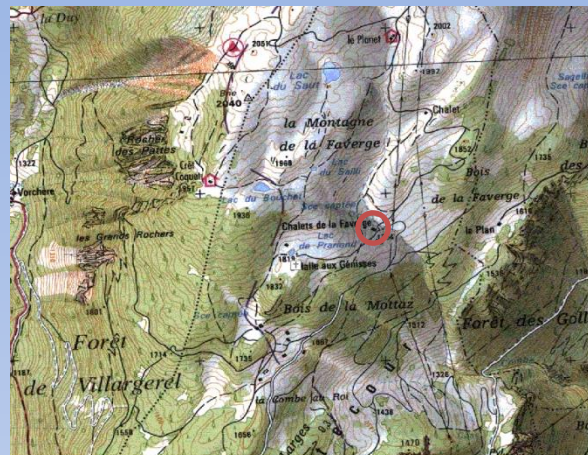


Carte d'identité

Lieu-dit : La Faverge
Usage pastoral et agricole,
logement des bergers
Section cadastrale : A39
Altitude : 1770 m
Accès 4x4
Assainissement
Eau potable
Electricité



03 Cave communale de La Faverge



Carte d'identité

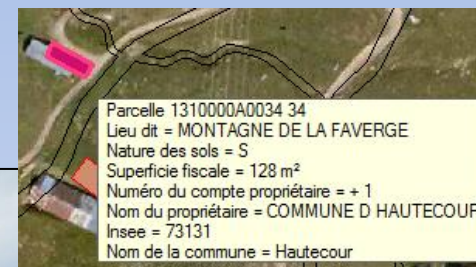
Lieu-dit : La Faverge

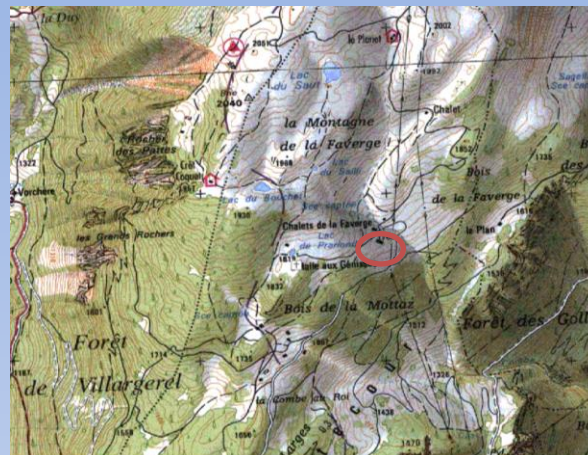
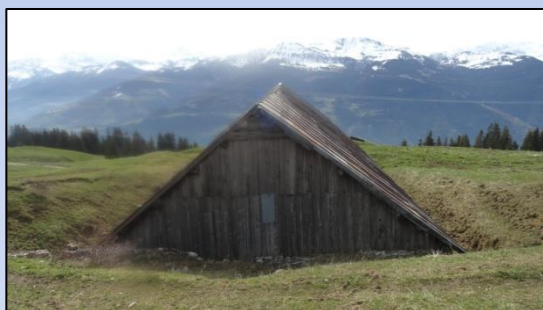
Chalet « la cave », usage pastoral et agricole

Section cadastrale : A34

Altitude : 1768 m

Accès 4x4





Carte d'identité

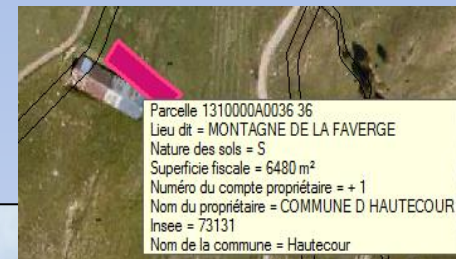
Lieu-dit : La Faverge

Halle de la Faverge, usage pastoral et agricole

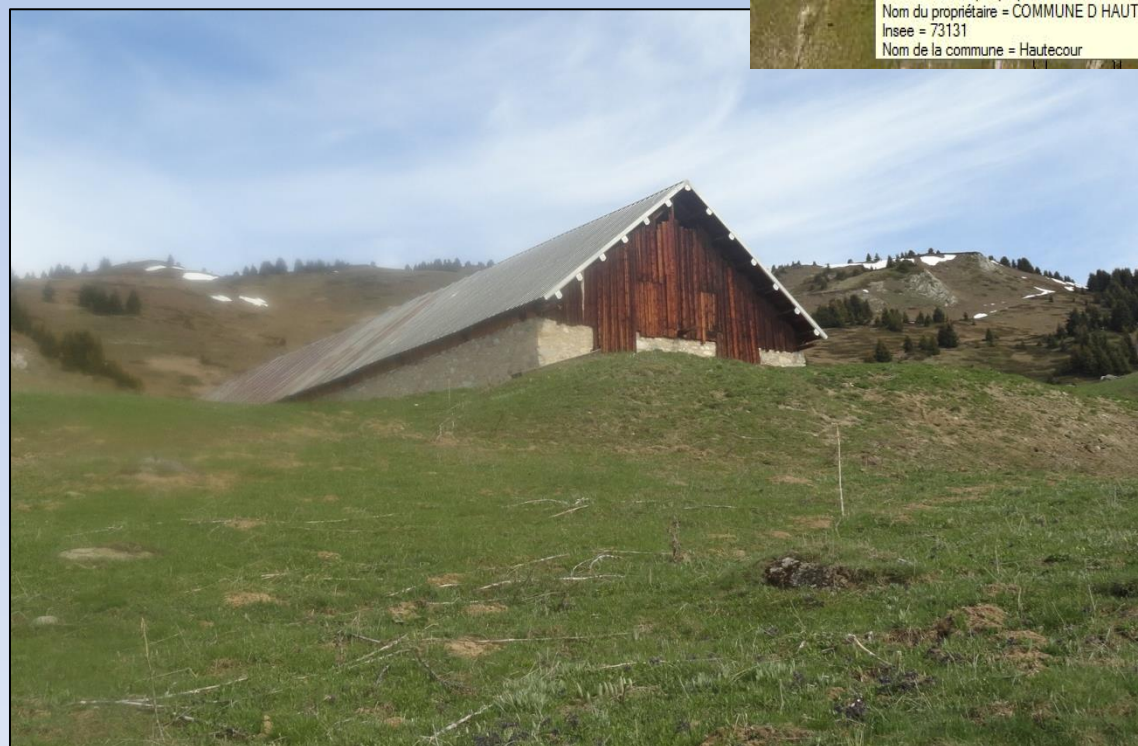
Section cadastrale : A36

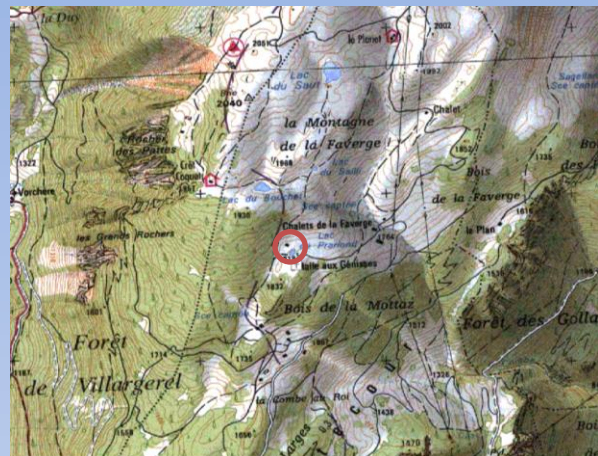
Altitude : 1760 m

Accès 4x4



Parcelle 1310000A0036 36
Lieu dit = MONTAGNE DE LA FAVERGE
Nature des sols = S
Superficie fiscale = 6480 m²
Numéro du compte propriétaire = + 1
Nom du propriétaire = COMMUNE D HAUTECOUR
Insee = 73131
Nom de la commune = Hautecour





Carte d'identité

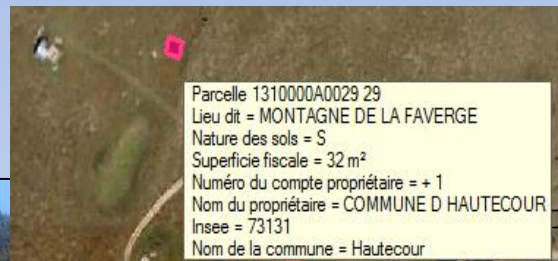
Lieu-dit : Prariond

A l'origine chalet pour l'activité pastorale et les bergers

Section cadastrale : A29

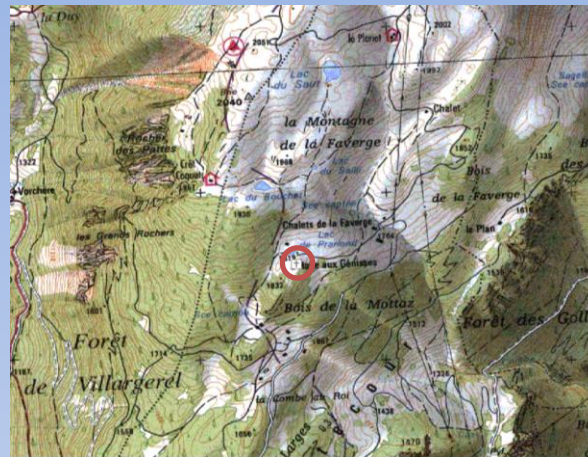
Altitude : 1824 m

Accès 4x4



Parcelle 1310000A0029 29
Lieu dit = MONTAGNE DE LA FAVERGE
Nature des sols = S
Superficie fiscale = 32 m²
Numéro du compte propriétaire = + 1
Nom du propriétaire = COMMUNE D HAUTECOUR
Insee = 73131
Nom de la commune = Hautecour





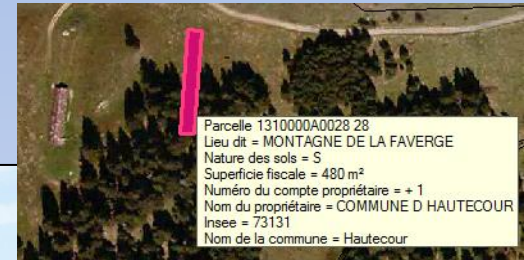
Carte d'identité

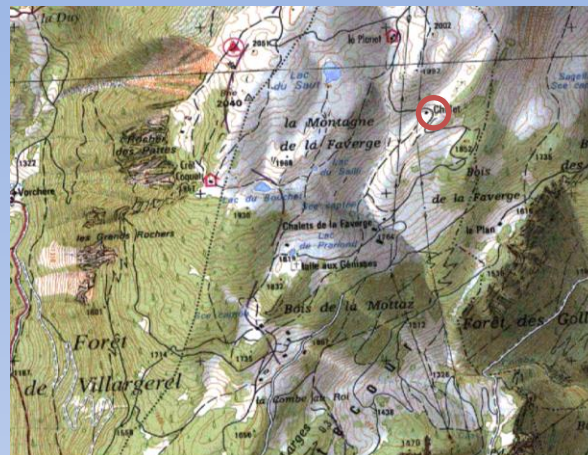
Lieu-dit : Prariond

**Halle pour activité pastorale et
utilisé par le chévrier /
Vocation agricole**

Section cadastrale : A28

Altitude : 1819 m / **Accès 4x4**





Carte d'identité

Lieu-dit : Longson

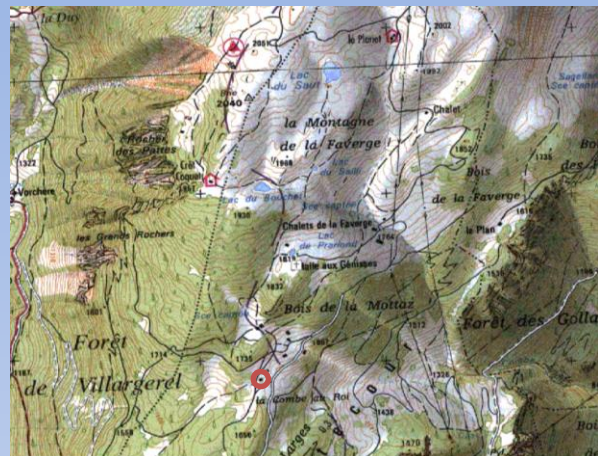
Passé et origine pastoral

Section cadastrale : A41

Altitude : 1886 m

Accès 4x4





Carte d'identité

Lieu-dit : Les mottettes

Chalet résidentiel utilisé épisodiquement

Section cadastrale : ZD22

Altitude : 1652 m

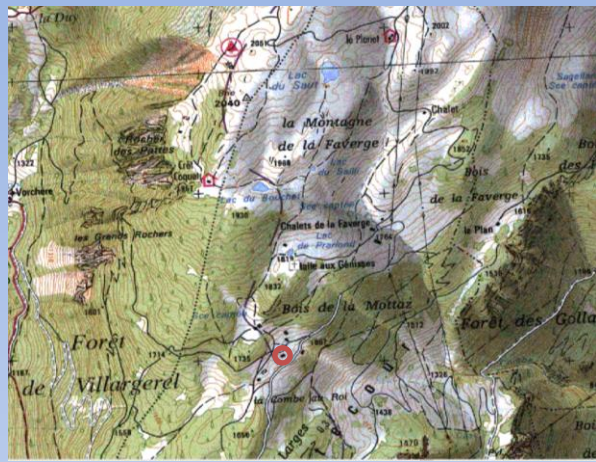
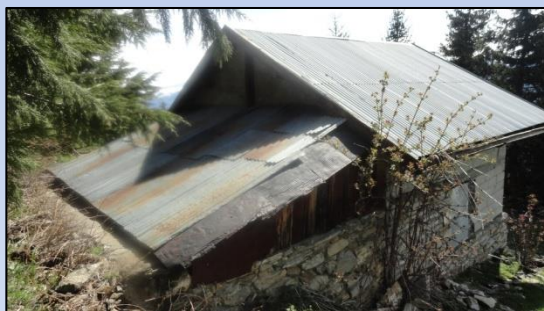
Accès véhicules de tourisme

Assainissement

Eau potable

Electricité





Carte d'identité

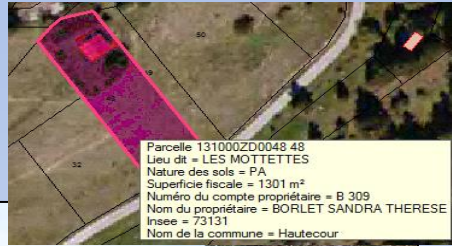
Lieu-dit : Les mottettes

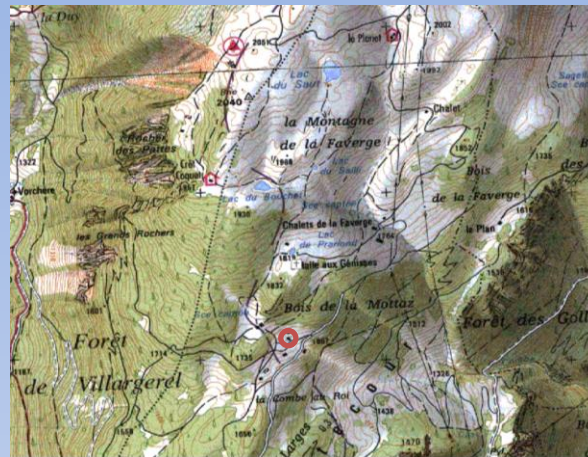
Chalet privé résidentiel, très peu utilisé

Section cadastrale : ZD48

Altitude : 1665 m

Accès 4x4





Carte d'identité

Lieu-dit : Les mottettes

Chalet privé résidentiel

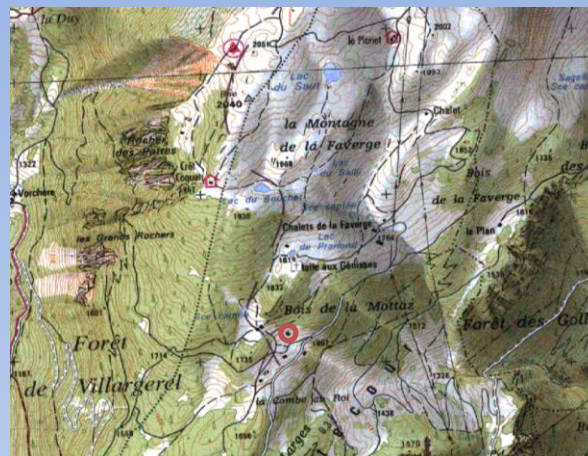
Section cadastrale : ZD46

Altitude : 1667 m

Accès véhicules de tourisme



04 Chalet privé



Carte d'identité

Lieu-dit : Les mottettes

Chalet résidentiel, utilisé épisodiquement

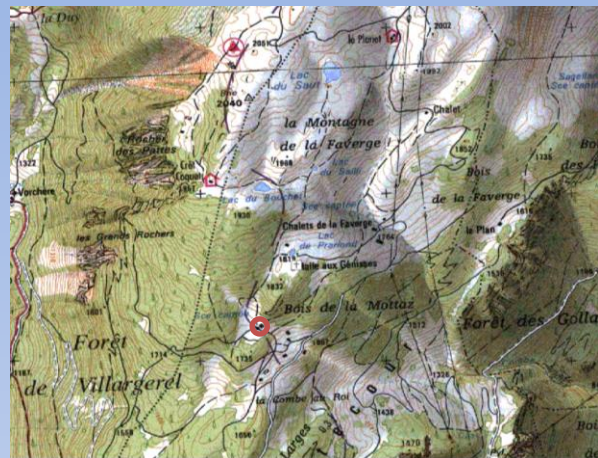
Section cadastrale : ZD40

Altitude : 1687 m

Accès véhicules de tourisme

Electricité





Carte d'identité

Lieu-dit : Domenget

Section cadastrale : ZC7

Altitude : 1727 m

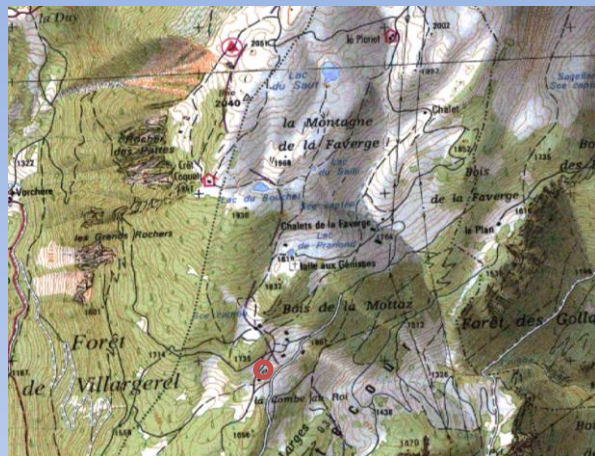
Chalet d'alpage pour agriculteurs et activité pastorale

Accès 4x4

Eau potable

Electricité



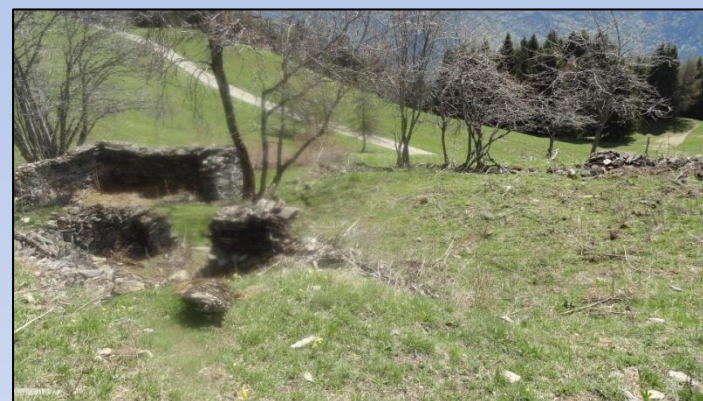


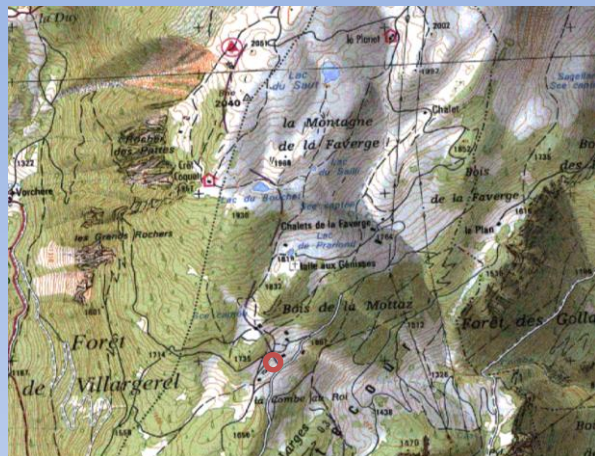
Carte d'identité

Lieu-dit : Les mottettes

Section cadastrale : ZD23

Altitude : 1660 m





Carte d'identité

Lieu-dit : Les mottettes

Section cadastrale : ZD28

Altitude : 1658 m

